



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 22 juillet 2021

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 21/07/2021

Présents : CAREL René (Aguessac), INGUIMBERTY Pierre, LOUIS Laurent (Compeyre), BOISSET Etienne, FRAYSSINHES Philippe (la Cresse), JULIEN Frédéric, FAUCHER Gilbert (Paulhe), POURQUIE Bernard, VAISSETTE Alain (Rivière-sur-Tarn)

Absent excusé : CHAUCHARD Joel (Verrières)

- Présentation du RPQS 2020

Monsieur le Président présente le rapport 2020

- Assainissement : pas d'observations
- Eau potable : pas d'observations

Voté à l'unanimité

Le RPQS sera adressé aux communes pour présentation au Conseil Municipal.
Il sera consultable sur le site internet du SIVOM sous quinzaine.

- Décision modificative au budget eau (DM 1)

Considérant que les crédits prévus au budget primitif sont insuffisants,

Le Conseil Syndical décide de voter les crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : sous-traitance générale		38 000.00 €
TOTAL D 011 : charges à caractère général		38 000.00 €
D 6411 : salaires, appointements...	38 000.00 €	
TOTAL D 012 : charges personnel et frais assimilés	38 000.00 €	
D 701249 : redev agence eau-redev poll dom	3 000.00 €	
D706129 : redev agence eau- red MRC	2 000.00 €	
TOTAL D 014 : atténuation de produits	5 000.00 €	
D 6541 : créances admises en non-valeur		9 000.00 €
TOTAL D 65 : autres charges de gestion courante		9 000.00 €
R 64198 : autres remboursements		4 000.00 €
TOTAL R 013 : atténuation de charges		4 000.00 €

Voté à l'unanimité

- Décision modificative au budget assainissement (DM 2)

Considérant que les crédits prévus au budget primitif sont insuffisants,

Le Conseil Syndical décide de voter les crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Sous-traitance générale		24 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		24 000.00 €
R 70611 : Redev. Assainissement collectif		24 000.00 €
TOTAL R 70 : vente prod fab, prest services		24 000.00 €

Voté à l'unanimité

- **Admission de sommes en non-valeur**

Vu l'état des créances irrécouvrables présenté par la Trésorerie de Millau d'un montant de 12 305.97 €, malgré les poursuites contentieuses effectuées par le poste comptable, il est décidé d'admettre cette somme en non-valeur.

Voté à l'unanimité

- **Affaires diverses**

- AFAE (Association France Assainissement Eau) Monsieur le Président informe d'un courrier d'un abonné qui demande des précisions sur les mentions portées sur sa facture d'eau, et de l'intervention du Président de l'AFAE pour la même demande. Après analyse du service des finances, il s'avère que toutes les mentions requises figurent bien sur la facture et que celle-ci doit être réglée.
- Relève des compteurs d'eau : deux saisonniers ont été embauchés pour assurer la relève
- Poste de Relevage n°2 (Pont de Paulhe) : pompe HS, à remplacer – coût = 6 940.00 € HT
- Prestation de service assurée par la SAUR depuis le 15 mai 2021 : la prestation donne satisfaction- réparation de fuites et amélioration du rendement
- Puits d'Aguessac : étude en cours pour mettre en place des pompes immergées
- Périmètres de protection : avancement du dossier
- Point sur le schéma directeur d'assainissement : état de lieux sur la connaissance des réseaux avec le cabinet Artélia

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Président du SIVOM,
Gilbert FAUCHER

